

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 89

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2023

Réuni le : 29/06/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

I.M.E AREAMS:UTILISATION DES LOCAUX:

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Vendée et l'I.M.E. AREAMS d'Aizenay relative à l'utilisation des locaux à titre gratuit. La mise à disposition et les accès portent sur la salle 2, la salle 4, le C.D.I., la salle média, le restaurant scolaire et les espaces extérieurs (cours de récréation et sanitaires).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0